

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-sept novembre à 19 heures 00, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Châteaubateau, sous la Présidence de Monsieur Yannick GUILLO, Président.

**Date de la
convocation**
20/11/2025

Date de l'affichage
20/11/2025

**Nombre de
conseillers en
exercice : 44**

Présents : 26
Représentés : 11
Excusés : 2
Absents : 5

**Secrétaire de séance
désigné(e) :**
M. Sébastien
DROMIGNY

Étaient Présents

M. Didier BALDY, M. Michel BILLOUT (arrivé à 19h07 pour la délibération n°2025-080), M. Jean-Jacques BRICHET, M. Frédéric BRUNOT, M. Christian CIBIER, M. Sébastien COUPAS représenté par M. Ikbal KHLAS, Mme Eliane DIACCI, M. Sébastien DROMIGNY, M. Yannick GUILLO, M. Serge HAMELIN, Mme Ghislaine HARSCOET, M. Fabrice HOULIER, M. Mohamed KHERBACH, Mme Clotilde LAGOUTTE (arrivée à 19h07 pour la délibération n°2025-080), Mme Nolwenn LE BOUTER, M. Gilbert LECONTE, Mme Suzanna MARTINET, M. Christophe MARTINET, M. Pierre-Yves NICOT, M. Francis OUDOT, Mme Angélique RAPPAILLES, M. Jean-Yves RAVENNE, M. Frédéric ROCHER, M. Jean-Sébastien SGARD, M. Alain THIBAUD, Mme Joëlle VACHER

Absent(s) excusé(s) représenté(s)

M. Gilles BOUDOT donne pouvoir à M. Jean-Sébastien SGARD, Mme Carine CALMON-PLANTIN donne pouvoir à M. Michel BILLOUT, Mme Stéphanie DEGAND donne pouvoir à M. Didier BALDY, M. Jean-Marc DESPLATS donne pouvoir à M. Gilbert LECONTE, M. Marcel FONTELLIO donne pouvoir à M. Francis OUDOT, Mme Brigitte JACQUEMOT donne pouvoir à M. Yannick GUILLO, M. Alban LANSELLE donne pouvoir à M. Sébastien DROMIGNY, Mme Edith LION donne pouvoir à M. Fabrice HOULIER, Mme Nadia MEDJANI donne pouvoir à Mme Ghislaine HARSCOET, Mme Aurélie POLESE donne pouvoir à M. Christian CIBIER, Mme Sylvie PROCHILLO donne pouvoir à M. Frédéric ROCHER

Absent(s) excusé(s)

M. Sylvain CLERIN, Mme Charlie GABILLON

Absent(s) non excusé(s)

M. Davy BRUN, M. Philippe DUCQ, M. Thomas LECONTE, M. Farid MEBARKI, M. Pierre PERRET

**2025-081 OBJET : DESIGNATION DES DELEGUES AU SEIN DES SYNDICATS DE
COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES**

Le Conseil Communautaire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral DFEAD-3B-2005N°73 en date du 29 août 2005 créant la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne et approuvant les statuts,

Vu la délibération n° 2010/042 du 10 juin 2010 modifiant les statuts et transférant la compétence ordures ménagères,

Vu l'arrêté préfectoral n° DRCL-BCCCL-2010 n° 84 du 24 septembre 2010 portant sur cette modification,

Vu l'arrêté préfectoral n° 2025/DRCL/BLI/n°50 en date du 7 octobre 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de la Brie Nangissienne,

Vu la délibération n° 2010/049 instituant la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM),

Vu la délibération n° 2022/142-12 en date du 24 novembre 2022 portant désignation des représentants au sein des syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères,

Vu la délibération n° 2024/56-02 en date du 30 mai 2024 portant désignation des représentants au sein des syndicats de collecte et traitement des ordures ménagères,

Considérant, la nécessité de remplacer Madame LANGLAIS suppléante, démissionnaire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ARTICLE UN :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne élus au Syndicat Mixte de l'Est Seine-et-Marne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SMETOM) – Gestion Ecologique et Economique des Déchets ménagers (GEEODE) sont les suivants :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Martial ROUSSEAU	Quentin PLIOT
Alain THIBAUD	Magali LESCURE
Marcel MYTNIK	Jacques EVRARD
Gilbert LECONTE	Martine FENEYROL
Didier BALDY	Gérard GILIER
Ghislaine HARSCOËT	Cédric DACQUAY
Arnaud POMMIER	Yann GUERIN
Jean-Jacques BRICHET	Marie Françoise FOURREY
Farid MEBARKI	Brice AMILLET
Bernard BREUGNOT	Eddy ANGERVILLE
Eliane DIACCI	Jean-Yves RAVENNE
Nolwenn LE BOUTER	Philippe DUCQ
Jean-Jacques LANDRY	Laurent GADET
Sebastien COUPAS	
Thomas CAFFIAUX	Sébastien DROMIGNY
Maeva SCHIDLOWER	Catherine SADOINE
Jean Luc LABATUT	Luc GOLFIER
Christophe MARTINET	Jimmy VASSEUR
Thierry FICHAUX	Nathalie MICHEL

ARTICLE DEUX :

Les représentants de la communauté de communes de la Brie Nangissienne élus au Syndicat de la Région de Montereau Fault Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (SIRMOTOM) sont les suivants :

Délégué titulaire	Délégué suppléant
Denys MARTIN	Yannick WATIN

ARTICLE TROIS :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérécours Citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Nangis, le 28 novembre 2025

Le Président,

Yannick GUILLO



